

DIU Pathologie et Chirurgie Orbito-Palpébro-Lacrymale

Université et enseignant responsable

FACULTE DE MEDECINE LIMOGES : JP Adenis et PY Robert

UNIVERSITE H. POINCARRE DE NANCY : JL Georges

UNIVERSITE DE NICE : P Gastaud et D Lagier

UNIVERSITE DE REIMS : A Ducasse

Programme et déroulement

ORGANISATION DU DIPLOME :

⇒ **1^{ère} année** : Enseignement théorique modulaire

Chaque service participant organise un module d'enseignement de deux journées maximum Il existe 4 modules d'enseignement :

- Pathologie des paupières hors malposition et esthétique
- Malposition des paupières et chirurgie esthétique
- Voies lacrymales
- Orbites

Une journée d'enseignement à Paris coordonnée à la Fondation Rothschild par Olivier GALATOIRE et le coordonateur du DIU sera organisée la première année.

Pour chaque session du DIU, 40 candidats maximum seront admis en première année, répartis par le coordonateur selon les possibilités géographiques dans une des quatre facultés suivantes : LIMOGES, NANCY, NICE et REIMS. Chaque étudiant admis à s'inscrire dépendra ainsi d'un responsable local : Jean Paul ADENIS, Alain DUCASSE, Jean Luc GEORGE, Jacques LAGIER

⇒ **La validation de la première année comporte :**

- La présence effective à au moins 3 des 4 modules organisés au cours de l'année
- Un examen de fin de première année écrit, anonyme, de 2 heures sous forme de quatre questions portant chacune sur un des modules. Chaque question est notée sur 20 et la validation de la première année nécessite d'obtenir 40 points sur 80 à l'ensemble de l'examen. Toute note inférieure à 5 à l'une des quatre questions est éliminatoire

⇒ **2^{ème} année** : L'enseignement comporte :

- la réalisation d'un mémoire
- un stage de quelques jours
- un enseignement à orientation plutôt pratique organisé sur 4 jours par l'un des services organisateurs.

- Le mémoire doit porter sur un sujet en rapport avec la pathologie ou la chirurgie orbitaire, palpébrale ou lacrymale avec une version pouvant être mise en ligne sur le site de la SOPREF (les 3 meilleurs mémoires de l'année le seront). Le choix du mémoire doit être validé avant la fin de la première année par le responsable local de l'étudiant concerné. Il sera soutenu lors de l'enseignement de la 2^{ème} année et validé à cette occasion

Le stage devra être effectué dans le service d'inscription du candidat ou chez un des praticiens considérés comme validant pour le DIU (une liste sera établie tous les deux ans)

La deuxième année est validée par un examen oral noté sur 20, organisé en fin de seconde année et comportant la présence d'au moins 3 des 4 enseignants titulaires du DIU.

La validation définitive du DIU sera obtenu en fin de seconde année par :

- une note supérieure à 10 sur 20 à l'examen oral
- un mémoire validé
- un stage validé

Conditions et droits d'inscriptions

Formation initiale : 300 euros Formation permanente : 375 euros

Formation continue : 500 euros

Contact pour informations et inscriptions pour 2014-2015

Université de Reims

Contact : Secrétariat du Pr Ducasse : Marie-Claire LAGNEAUX mclagneaux@chu-reims.fr